



## **FORMATION « PPR-SISMIQUE » – RETOUR JOURNEES PLAN SEISME – CÉDÉROM « LE RISQUE SISMIQUE » – INTERVIEW N°2**

### **FORMATION « ELABORER UN PPR-Sismique »**

L'objectif majeur du Plan Séisme est de réduire la vulnérabilité et de protéger les personnes vis-à-vis du risque sismique. Les PPR-Sismiques constituent un outil majeur de réponse à ces enjeux en orientant l'urbanisation sur les espaces de moindre risque et en renforçant les habitations existantes.

Dans ce contexte, l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées propose une formation ayant pour thème l'élaboration des PPR-Sismiques à destination d'un large public (élus et professionnels des services techniques des collectivités locales et des EPCI, professionnels des services de l'Etat, professionnels du bâtiment et de l'aménagement urbain, bureaux d'études...). Cette formation, qui aura lieu à Paris les 15 et 16 mai 2008, a pour objectifs de permettre aux participants d'être en mesure de :

- identifier les dispositions réglementaires et le cadre d'élaboration des PPR-Sismiques ;
- reconnaître les zones de vulnérabilité et appliquer les règles qui s'imposent en matière d'aménagement et de construction ;
- s'entourer des compétences nécessaires pour l'élaboration du PPR-Sismique ;
- maîtriser les procédures et les méthodes de travail pour l'élaboration d'un PPR-Sismique.

Consultation du programme de la formation : <http://pfe.enpc.fr/dyn/html/38097.htm>

Inscriptions : tél : 01 44 58 28 27 / fax : 01 44 58 28 34

Pour tout renseignement complémentaire, contacter M. Patrick TAYAR (01 44 58 28 23).

### **RETOUR SUR LES JOURNEES TECHNIQUES DU PLAN SEISME**

Les 5 et 6 février 2008 ont eu lieu au Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables (MEDAD) les Journées Techniques annuelles du Plan Séisme. Ces deux jours ont permis aux acteurs du Plan Séisme (maîtres d'œuvre, administrations centrales, services déconcentrés de l'Etat, ...) d'échanger et de débattre.

Après un bref rappel des objectifs et un bilan de l'année 2007, la matinée du 5 février a été consacrée à la gouvernance du plan séisme, avec notamment des présentations des principaux outils de management et de qualité, et à la nouvelle réglementation (principes et démarche de la révision). L'après-midi a servi à illustrer, à l'aide d'exemples, quelques actions locales d'évaluation et de réduction de la vulnérabilité pouvant être menées par les services déconcentrés de l'Etat, en particulier dans le domaine du diagnostic et du renforcement du bâti existant. La journée du 6 février a consisté en une séance de travail avec les chargés de mission directement impliqués dans la réalisation opérationnelle du Plan Séisme (DIREN, Préfecture, DDE, ...). Deux tables rondes se sont ainsi tenues sur :

- les actions à conduire localement par les services déconcentrés de l'Etat en 2008 ;
- les processus à engager en 2008 pour inciter les collectivités à élaborer des programmes ambitieux de réduction de la vulnérabilité au risque sismique de leur territoire.



Les actions de prévention étant plus efficaces lorsqu'elles sont adaptées au contexte local, le plan Séisme doit à présent entrer dans une phase très active de déclinaison locale. Ceci aura pour conséquence d'en amplifier l'impact afin de réduire efficacement la vulnérabilité de nos concitoyens aux séismes. Une collaboration étroite entre les services de l'Etat et les collectivités devra s'instaurer afin que soient engagés rapidement des projets ambitieux de réduction de la vulnérabilité des territoires.

## **SORTIE DU CÉDÉROM DE L'IRMa « LE RISQUE SISMIQUE »**

On n'empêchera jamais un séisme de se produire, on peut en revanche s'y préparer et apprendre à vivre avec ce risque. Etre informé sur ce phénomène et ses manifestations et savoir comment réagir peut en réduire la gravité et les conséquences. Concernant le risque sismique, la connaissance de l'aléa peut-être étudiée en sciences de la Vie et de la Terre (activité interne du globe), en physique (aspect énergétique) et en mathématiques (approche statistique des risques). Les enseignants de géographie sont à même d'apporter un éclairage sur la vulnérabilité des enjeux et sur l'aménagement du territoire.

Dans ce cadre, l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) a réalisé, à l'initiative et avec l'aide de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Rhône-Alpes, un cédérom intitulé « LE RISQUE SISMIQUE ». Il contient des fiches informatives et pédagogiques pour aider les enseignants de collège à aborder ce thème.

Les fiches pédagogiques sont des suggestions d'exercice qui peuvent être modulées en fonction de la démarche d'acquisition des connaissances mise en place par les enseignants. Prenant en compte l'évolution du zonage et de la réglementation sismique en 2008, ce support complète et actualise la partie risque sismique de la mallette pédagogique « risque chimique/risque sismique » - édition 2006 réalisée par l'IRMa. Outre ces exercices, le cédérom propose également des supports pédagogiques, avec notamment des simulations vidéo « travaux pratiques » sur les effets d'un séisme sur différents types de bâti.

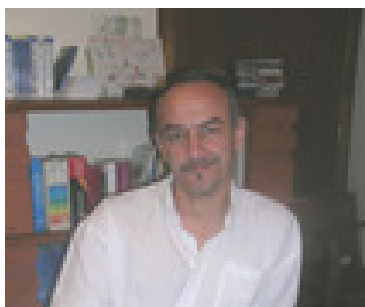
Ce cédérom a été labellisé « planète terre » par le Comité National Français pour l'Année Internationale de la Planète Terre (<http://www.anneeplaneteterre.com/organisation/organisation-comite.htm>). Son contenu est accessible sur le site internet de l'IRMa ([http://www.irma-grenoble.com/05documentation/07mallettes\\_risque.php?id\\_risque=4](http://www.irma-grenoble.com/05documentation/07mallettes_risque.php?id_risque=4)).



Jaquette du cédérom « LE RISQUE SISMIQUE » (IRMa, 2008)



**INTERVIEW N°2 : PASCAL HAURINE, DDE DES HAUTES-PYRENEES – LA CONSTRUCTION PARASISMIQUE DES MAISONS INDIVIDUELLES**



*Pascal HAURINE, chef du bureau risques-environnement à la DDE 65.*

Le département des Hautes-Pyrénées est situé en zone de sismicité II selon le zonage réglementaire. Le dernier séisme important survenu dans la région est celui d'Arrette en 1967 (magnitude 5,3 / intensité 8). Plus récemment, en novembre 2006, un séisme de magnitude 4.8 surprenait la population du pays de Lourdes et entraînait des dommages légers sur certaines constructions.

Dans le cadre du Plan Séisme, la Direction Départementale de l'Équipement du département des Hautes-Pyrénées (DDE 65) a conçu en 2007, en partenariat avec d'autres acteurs, un film relatif à la construction de maisons individuelles en zone sismique.

Pascal HAURINE, chef du bureau risques-environnement à la DDE 65, nous parle de ce projet, et plus largement de la prévention du risque sismique dans son département. Le texte intégral de l'interview est disponible dans la rubrique « Témoignages » (<http://www.planseisme.fr/spip.php?article147>) du site du Plan Séisme.